

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **INNOV'+ SOLS FLORAL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Substrat hyper concentré à base de biosurfactants - spécial sols

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS05

GHS07

Mention d'avertissement

: DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Phrase H :

EUH208 : Contient citronellol (106-22-9) ; p-mentha-1,4 (8)-diène (586-62-9) ; coumarin (91-64-5) ; allyl 3-cyclohexylpropionate (2705-87-5) ; eugenol (97-53-0). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P261 : Eviter de respirer les brouillards, les vapeurs.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6	ETHANOL	Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 2, H225	10-25
CAS : 73296-89-6 EC : 277-362-3	SULFURIC ACID, MONO-C12-16-ALKYL ESTERS, SODIUM SALTS	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	2.5-10
CAS : 68891-38-3 EC : 500-234-8	ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	2.5-10
CAS : 68515-73-1 EC : 500-220-1 REACH : 01-2119488530-36	D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERS DECYL OCTYL GLYCOSIDES	Eye dam. 1, H318	2.5-10
INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	SODIUM HYDROXYDE	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314	< 1
CAS : 97-53-0 EC : 202-589-1	EUGENOL	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	< 1
CAS : 586-62-9 EC : 209-578-0	P-MENTHA-1,4(8)-DIENE	Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H15 Skin Sens. 1A, H317	< 1
CAS : 106-22-9 EC : 203-375-0	CITRONELLOL	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317	< 1

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée : consulter un dermatologue.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Paupières ouvertes, rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après inhalation

Aucune information disponible.

Après contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Après contact oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

Après ingestion

Aucune information disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : ABC-poudre, dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées aux § 7 et 8.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables.

Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas mélanger avec d'autres produits nettoyants.

Protéger contre le gel, les radiations UV et le rayonnement solaire.

Stocker dans un local tempéré.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	9500
France	VLE (ppm)	5000
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Sodium hydroxide (1310-73-2)		
France	VME (mg/m ³)	2
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	*
Belgique	Valeur seuil (ppm)	2
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	M

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Aucune information disponible.

Protection des voies respiratoires

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection oculaire

- Lunettes de protection contre la poussière.
- Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection des mains

- Porter des gants de protection homologués.
- Il est conseillé de demandé au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau et du corps

- Blouse de laboratoire.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide limpide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 10.00 +/- 0.50
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur (50°C)	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.016 g/cm ³ +/-0.010
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: < 50 mPa.s (Brookfield LVT Spindle LV2) (25°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: 14.70 %
-----	-----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil et gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation cutanée – Catégorie 2 – Provoque une irritation cutanée.

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves – Catégorie 1 – Provoque des lésions oculaires graves.

Risque de lésions oculaires graves.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 – Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/6
	Révision n°: 0
INNOV'+ SOLS FLORAL	Date : 16/10/2017
	Remplace la fiche :
	10287

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

5 % ou plus mais moins de 15 % de : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Parfum

Benzyl Benzoate, Coumarin

Contient : Citronellol, Eugenol, Limonène, peut produire une réaction allergique.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317: Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document